**30ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(7 - 18 mai 2018)**



**Fédération de Russie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 14 mai 2018 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Merci à la délégation de la Fédération de Russie pour la présentation de son rapport.

La France adresse les recommandations suivantes :

- abroger la liste des professions interdites aux femmes et ratifier la Convention d’Istanbul du Conseil de l’Europe ;

- abroger la loi « sur les organisations indésirables » ;

- abroger la loi de 2013 qui pénalise « l’offense aux sentiments religieux des croyants » ;

-  garantir la protection des défenseurs des droits, en particulier dans le Nord Caucase ;

-  garantir la liberté d’expression, notamment en ligne, ainsi que la liberté des médias ;

- élucider les cas de disparitions forcées, notamment dans le Nord Caucase, et ratifier la Convention internationale relative aux disparitions forcées ;

- respecter le droit au procès équitable et garantir des voies de recours effectives en cas de violations présumées de la procédure.

La France souhaite un plein succès à la Russie pour son passage à l’EPU.

Merci./.